

N° 3202

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 30 septembre 2026

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

en application de l'article 145 du Règlement

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*sur le déplacement du président de la commission en Pologne,
les 15 et 16 juillet 2026*

PRÉSENTÉ PAR

M. BRUNO FUCHS,

Député

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
I. LE TRIANGLE DE WEIMAR : UN FORMAT PLUS PERTINENT QUE JAMAIS À ENTREtenir.....	7
A. UN CADRE DE CONCERTATION POLITIQUE VISANT DES RÉALISATIONS CONCRÈTES	7
1. L'institutionnalisation d'un dialogue politique trilatéral	7
2. Une coopération déclinée dans des projets au service de l'intégration européenne	8
B. UN SUJET D'INTÉRÊT MUTUEL : LA GUERRE EN UKRAINE ET SES IMPLICATIONS POUR LA SÉCURITÉ DE L'EUROPE.....	9
1. L'affirmation d'un soutien stratégique à l'Ukraine	9
2. Le renforcement de la défense et de la sécurité européennes	11
C. DES PROJETS COMMUNS ENVISAGEABLES.....	12
1. Des perspectives de renforcement de l'architecture européenne de sécurité.....	12
a. La défense du flanc oriental de l'Union européenne	12
b. L'aide militaire et financière fournie à l'Ukraine.....	13
2. Un rôle possible dans le cadre de l'Union européenne.....	14
a. L'élargissement de l'UE : le projet d'une intégration politique différenciée.....	14
b. La relance de la compétitivité européenne	15
II. UNE ILLUSTRATION TANGIBLE DES INTÉRÊTS CROISÉS DES COMPOSANTES DU TRIANGLE DE WEIMAR : LA LUTTE CONTRE L'INSTRUMENTALISATION DES FLUX MIGRATOIRES À LA FRONTIÈRE AVEC LE BÉLARUS	16
A. LA CRISE DE 2021 A PLACÉ LA POLOGNE EN PREMIÈRE LIGNE FACE AUX VELLÉITÉS DÉSTABILISATRICES DE LA RUSSIE CONTRE L'EUROPE.....	16
B. UNE LIGNE FRONTALIÈRE DÉSORMAIS SÉCURISÉE, AU BÉNÉFICE DE TOUTE L'UNION EUROPÉENNE	17

C. LA POLOGNE RESTE UN ÉTAT MULTICULTUREL ET ACCUEILLANT POUR LES RÉFUGIÉS, COMME EN ATTESTE SON ATTITUDE REMARQUABLE POUR LES UKRAINIENS.....	20
TRAVAUX DE LA COMMISSION.....	25
ANNEXE : PROGRAMME DU DÉPLACEMENT.....	35

INTRODUCTION

Dans un contexte marqué par la persistance des tensions sur les frontières orientales de l'Union européenne et par la multiplication des menaces hybrides, le président de la commission des affaires étrangères de la Diète de la République de Pologne ⁽¹⁾, M. Paweł Kowal, a invité ses homologues des pays du Triangle de Weimar, à savoir M. Bruno Fuchs, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, et M. Armin Laschet, président de la commission des affaires étrangères du Bundestag de la République fédérale allemande, à tenir des entretiens sur la situation internationale à Varsovie puis à venir visiter la frontière et le poste-frontière de Krynki, entre la Pologne et le Bélarus, le 15 juillet 2026.

Ce déplacement avait pour objectif d'approfondir la compréhension des enjeux liés à la protection de la frontière extérieure de l'Union avec le Bélarus, de recueillir des éléments de première main sur les réponses apportées par les autorités polonaises à la crise migratoire déclenchée à partir de 2021, ainsi que d'échanger avec les principaux acteurs institutionnels et opérationnels impliqués dans la sécurisation de cette frontière.

Le programme de travail s'est articulé autour de deux séquences complémentaires. La première s'est déroulée à Varsovie, à la Diète, pour des entretiens permettant d'aborder les dimensions politiques, stratégique, juridique et opérationnelle de la gestion de la frontière orientale, ainsi que les enseignements que les autorités polonaises tirent de la crise migratoire de 2021. La seconde partie de la mission s'est déroulée dans le Nord-Est de la Pologne, au plus près de la frontière avec le Bélarus. Les délégations ont pu y observer concrètement le dispositif de sécurisation déployé par les autorités polonaises, comprenant la barrière physique érigée le long de la frontière, les systèmes de surveillance électronique, les moyens humains mobilisés ainsi que l'organisation opérationnelle des gardes-frontières. Cette visite de terrain a permis d'apprécier les contraintes propres à cette frontière, caractérisée par de vastes espaces forestiers et marécageux, mais également de mesurer l'ampleur des investissements réalisés depuis 2021 pour répondre à une menace désormais perçue comme durable. Elle a également illustré la manière dont les autorités polonaises articulent aujourd'hui la protection de leur territoire national avec leur responsabilité de gardiennes d'une frontière extérieure de l'Union européenne.

Au-delà des aspects strictement sécuritaires, les autorités polonaises ont souhaité replacer cette politique dans un contexte historique et sociétal plus large. À cette fin, les délégations ont aussi visité un centre culturel consacré à la communauté tatare de Pologne, implantée depuis plusieurs siècles dans la région frontalière. Cette étape avait vocation à rappeler que la Pologne est historiquement

(1) *Chambre basse du Parlement polonais.*

un espace de coexistence entre différentes communautés religieuses et culturelles et qu'elle accueille, de longue date, des populations d'origines diverses.

Cette distinction constitue un élément central pour les autorités polonaises. Celles-ci soulignent que les mesures exceptionnelles adoptées depuis 2021 répondent à une situation qu'elles considèrent comme relevant non d'une crise migratoire classique mais d'une opération délibérée menée par un État tiers utilisant les migrants comme instrument de pression politique. Dans cette perspective, la sécurisation de la frontière est présentée comme une exigence de souveraineté nationale mais également comme une contribution à la protection de l'ensemble de l'espace Schengen.

De ce point de vue, il convient de souligner, en regard, l'accueil accordé à plusieurs millions de réfugiés ukrainiens depuis février 2022, ainsi que la présence ancienne de minorités nationales et religieuses sur le territoire polonais, illustrant que cette politique ne procède pas d'un rejet des étrangers en tant que tels mais d'une distinction entre migrations organisées dans un cadre légal et instrumentalisation de personnes vulnérables à des fins géopolitiques.

De manière plus générale, ce déplacement, qui s'inscrivait dans une dynamique propre à l'intensification de la coopération trilatérale dans le cadre du format du Triangle de Weimar, a permis de marquer l'importance accordée par les Parlements à la poursuite du dialogue et du travail en commun entre la France, l'Allemagne et la Pologne sur une multitude de sujets touchant à des enjeux européens concrets.

I. LE TRIANGLE DE WEIMAR : UN FORMAT PLUS PERTINENT QUE JAMAIS À ENTREtenir

A. UN CADRE DE CONCERTATION POLITIQUE VISANT DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

1. L'institutionnalisation d'un dialogue politique trilatéral

Le Triangle de Weimar désigne un format de coopération et de dialogue trilatéral impliquant la France, l'Allemagne et la Pologne. Il a été créé en 1991, à l'initiative du ministre des affaires étrangères allemand, Hans-Dietrich Genscher, avec l'objectif initial de favoriser la réconciliation germano-polonaise sur le modèle de l'expérience franco-allemande et de soutenir la Pologne dans son processus d'intégration à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à l'Union européenne (UE).

Cadre de dialogue entre États, il se caractérise par l'organisation de réunions et de sommets réunissant les responsables politiques des trois pays, à différentes échelles : entre chefs d'État et de gouvernement, ministres des affaires étrangères, mais aussi entre parlementaires nationaux. La réunion la plus récente entre chefs d'État et de gouvernement s'est tenue à Chisinau le 26 août 2025. Cette rencontre du président Emmanuel Macron, du chancelier fédéral allemand Friedrich Merz et du premier ministre polonais Donald Tusk avec la présidente de la Moldavie, Maia Sandu, a permis de renforcer la coordination des trois partenaires sur des enjeux européens majeurs tels que la politique d'élargissement et l'adhésion de la Moldavie à l'UE, ainsi que la politique européenne de voisinage ⁽¹⁾.

Les ministres des affaires étrangères Johann Wadephul, Jean-Noël Barrot et Radosław Sikorski se sont quant à eux réunis le 9 mars 2026, afin de poursuivre les échanges sur ces mêmes thématiques ⁽²⁾, puis à nouveau à Weimar même, les 2 et 3 septembre derniers. Au niveau des Parlements, les commissions des affaires étrangères se sont réunies de manière conjointe au Bundestag allemand le 12 mars 2024 ⁽³⁾ et, le 15 juillet dernier, leurs présidents respectifs se sont donc retrouvés à Varsovie et à la frontière de la Pologne avec le Bélarus. De même, les 8 et 9 octobre prochains, le maréchal de la Diète, M. Włodzimierz Czarzasty, recevra à Varsovie la présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yaël Braun-Pivet, et celle du Bundestag, Mme Julia Klöckner.

(1) Fondations Genshagen, Portail du Triangle de Weimar. [Lien internet.](#)

(2) Fondations Genshagen, Portail du Triangle de Weimar. [Lien internet.](#)

(3) Voir à ce sujet le rapport d'information n° 2430 sur le déplacement d'une délégation de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale à Berlin, les 11 et 12 mars 2024 (XVI^e législature).



Les présidents Paweł Kowal, Bruno Fuchs et Armin Laschet en entretien dans le bureau du président de la commission des affaires étrangères de la Diète polonaise, le 15 juillet 2026.

Alors que la convergence économique de la Pologne, notamment en matière de niveau de vie et de productivité, avec la moyenne des États membres de l'Union européenne est désormais quasi-atteinte, la vocation originelle du Triangle de Weimar se trouve dépassée par le contexte géopolitique, qui lui impose une sorte de mue pragmatique dans un objectif de sécurité continentale. L'apparition du format Weimar+, à cet égard, est révélatrice de l'intérêt de ce type de configuration et démontre la nécessité de l'entretenir sur la durée. Outre les échanges entre chefs d'État et de gouvernement ou à niveau ministériel, les relations interparlementaires s'avèrent ainsi particulièrement utiles à cet égard.

2. Une coopération déclinée dans des projets au service de l'intégration européenne

Au-delà du dialogue politique, la coopération au sein du Triangle de Weimar permet la réalisation de coopérations concrètes, dans des domaines variés.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, la coopération universitaire franco-germano-polonaise s'articule principalement autour de l'université européenne de la Viadrina, fondée en 1991 en Allemagne, dans la ville de Francfort-sur-l'Oder. Elle favorise grandement la mobilité étudiante entre les trois pays, notamment grâce au Master tri-national d'études européennes, créé en 2013, qui permet aux étudiants d'effectuer des mobilités alternativement dans les universités d'Opole, de Mayence et de Dijon. Au cours de l'année universitaire 2025-2026, l'université accueillait 3 877 étudiants au total, parmi lesquels

2 229 étudiants allemands et 1 648 étudiants étrangers polonais et français ⁽¹⁾. La France met actuellement à disposition de cette université deux enseignants-chercheurs afin de renforcer les échanges universitaires trilatéraux. Par ailleurs, vingt alliances d'universités européennes ⁽²⁾ associent simultanément des établissements français, allemands et polonais. Enfin, la coopération universitaire franco-germano-polonaise a également permis la création du projet intitulé « *Weimar de l'excellence* », financé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Ce dispositif vise à soutenir les programmes scientifiques d'excellence menés par des alliances d'universités européennes associant les trois pays et ainsi à favoriser le développement de projets trilatéraux ⁽³⁾.

En matière de recherche et de dialogue stratégique, la Fondation Genshagen constitue l'un des principaux instruments de coopération au sein du Triangle de Weimar. Depuis sa création en 1993, elle favorise les échanges entre responsables politiques, chercheurs, experts et représentants de la société civile des trois pays. Elle organise régulièrement des conférences, séminaires et travaux de recherche consacrés à l'avenir de l'Europe, aux relations internationales et aux enjeux de sécurité, contribuant ainsi à l'approfondissement du dialogue trilatéral.

Enfin, le Triangle de Weimar repose sur une forte mobilisation de la société civile. À cet égard, le sommet des jeunes du Triangle de Weimar constitue une initiative emblématique. Organisé chaque année à tour de rôle par les régions partenaires des Hauts-de-France, de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de Silésie, il réunit des jeunes Français, Allemands, Polonais et, depuis peu, Ukrainiens autour de thématiques européennes telles que la citoyenneté, la démocratie, l'intelligence artificielle ou la transition écologique. Cette initiative vise à renforcer les échanges interculturels et à forger un sentiment d'appartenance à une citoyenneté européenne commune. L'édition 2026 s'est déroulée à Lille, autour du thème « *Intelligence artificielle, intelligence critique : l'IA au service de la citoyenneté et de la démocratie européenne* » ⁽⁴⁾.

B. UN SUJET D'INTÉRÊT MUTUEL : LA GUERRE EN UKRAINE ET SES IMPLICATIONS POUR LA SÉCURITÉ DE L'EUROPE

1. L'affirmation d'un soutien stratégique à l'Ukraine

Créé dans une Europe en pleine recomposition, le Triangle de Weimar a eu pour objectif initial d'associer la France à la réconciliation germano-polonaise, de renforcer la coopération dans différents secteurs et d'accompagner la Pologne dans son processus d'intégration à l'OTAN et à l'Union européenne, qu'elle rejoindra

(1) Université européenne de la Viadrina, statistiques des étudiants. [Lien internet.](#)

(2) La Commission européenne définit les alliances d'universités européennes comme des réseaux stratégiques transnationaux d'établissements supérieurs, implantés au sein de pays membres de l'Union européenne. Elles sont nées d'une idée portée par le président Emmanuel Macron lors du discours de la Sorbonne, en 2017.

(3) Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Le Triangle de Weimar. [Lien internet.](#)

(4) Région Hauts-de-France. [Lien internet.](#)

en 1999 et en 2004. Ces objectifs étant aujourd’hui remplis, ce format est devenu un espace de coopération renforcée entre les trois États, qui représentent près de 42 % de la population de l’UE ⁽¹⁾.

Après une réunion des dirigeants en 2011 consacrée notamment aux questions de politique étrangère ainsi qu’à l’éventuelle adhésion de la Pologne à la zone euro ⁽²⁾, le Triangle de Weimar n’a été réactivé au niveau des chefs d’État qu’en juin 2022, dans le contexte de l’invasion russe en Ukraine. Depuis lors, les rencontres se sont multipliées : deux en 2023, deux en 2024 et une en 2025. Les sujets principaux sont liés à l’Ukraine, à la politique de défense et à l’élargissement.

L’évolution la plus significative est intervenue en février 2025, avec l’émergence du format Weimar+. Cette coalition diplomatique et géopolitique européenne basée sur l’alliance régionale du Triangle de Weimar inclut le Royaume-Uni, l’Espagne, l’Italie et l’Ukraine, réunis dans une configuration permettant de pallier les limites d’un format trilatéral strict face à l’ampleur des défis rencontrés par l’UE. Dans ce contexte, une série de réunions ministérielles se sont tenues tout au long de l’année 2025, afin d’aborder les thématiques centrées sur l’Ukraine, la politique étrangère et de sécurité et la coopération euro-atlantique dans le cadre de l’OTAN ⁽³⁾.

Le 13 février 2025 à Paris ⁽⁴⁾, dans le cadre du format Weimar+, les ministres des affaires étrangères et responsables de la politique de sécurité de la France, de l’Allemagne, de la Pologne, de l’Espagne, du Royaume-Uni, ainsi que le Haut Représentant de l’Union européenne ont réaffirmé leur engagement à renforcer le soutien à l’Ukraine, à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale face à l’agression russe et à promouvoir une paix juste et durable en l’incluant dans toute négociation.

Les niveaux d’aide à l’Ukraine depuis 2022 montrent des écarts importants entre la France, l’Allemagne et la Pologne en matière d’aide militaire, humanitaire et financière ⁽⁵⁾. L’Allemagne a mobilisé environ 17,26 milliards d’euros, soit environ 0,44 % de son produit intérieur brut (PIB) ⁽⁶⁾. La France a engagé environ 4,89 milliards d’euros, représentant 0,18 % de son PIB ⁽⁷⁾. La Pologne a fourni environ 5,03 milliards d’euros, soit environ 0,8 % de son PIB ⁽⁸⁾. En comparaison, la Pologne consacre une part plus élevée de sa richesse nationale que

(1) *Qu’est-ce que le Triangle de Weimar ? Toute l’Europe*, [lien Internet](#).

(2) *Portail du Triangle de Weimar, la fondation Stiftung Genshagen*, [lien internet](#).

(3) *Ibid.*

(4) *Weimar+ Statement by Germany, France, Poland, Italy, Spain, the United Kingdom, the European External Action Service and the European Commission*, UK Government, 12 février 2025, [lien internet](#).

(5) *Maurice, P. (2026). Le renouveau diplomatique du Triangle de Weimar à l’épreuve de la guerre en Ukraine. Allemagne d’aujourd’hui*, 255(1), 91-100.

(6) *Qui, parmi les alliés, a apporté le plus d’aide à l’Ukraine*, Slovo et Dilo, portail analytique ukrainien, 18 février 2025, [lien internet](#).

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*

la France et l'Allemagne, tandis que l'Allemagne fournit le volume total le plus important en valeur absolue.

Les trois États coordonnent progressivement leurs positions sur le soutien militaire à Kyiv ⁽¹⁾, notamment à travers la livraison d'équipements lourds comme les chars Leopard 2, les systèmes Caesar et l'IRIS-T, la fourniture de munitions et la structuration de chaînes logistiques communes. Cette coopération s'articule avec les instruments européens tels que la Facilité européenne pour la paix et les missions de formation de l'Union européenne, notamment la mission EUMAM Ukraine ⁽²⁾, qui assure la formation des forces armées ukrainiennes sur le territoire des États membres de l'UE ⁽³⁾.

Le format Weimar+ permet aujourd'hui de dépasser la vocation originelle du format trilatéral afin de devenir un moteur d'une politique européenne structurée en matière de défense. Cette évolution, intervenue dans un contexte géopolitique européen et mondial en pleine évolution, a conféré au Triangle de Weimar un rôle central dans l'émergence d'une Europe sur la voie d'une autonomie stratégique ⁽⁴⁾.

2. Le renforcement de la défense et de la sécurité européennes

La France, l'Allemagne et la Pologne concentrent à elles seules environ un tiers des dépenses de défense en Europe et sont en mesure de développer la base industrielle et technologique de défense (BITD) du continent. Dans un contexte de renforcement du pilier européen de l'OTAN, lié à un éventuel recul de l'engagement américain et à une prise en charge accrue de la sécurité par les Européens, le Triangle de Weimar pourrait ainsi devenir un véritable pilier européen de défense, voire en constituer l'ossature principale.

La France est le seul État membre de l'UE doté d'une force de dissuasion nucléaire pleinement souveraine. Après le discours du chef de l'État à l'Ile Longue en mars 2026 ⁽⁵⁾, la doctrine assure désormais une protection indirecte des alliés européens par le dialogue, l'entraînement conjoint et la possibilité de déploiements avancés.

Dans le même temps, l'Allemagne ⁽⁶⁾ s'engage dans un réarmement massif, avec plus de 150 milliards d'euros consacrés à la défense d'ici 2029, dépassant les objectifs fixés par l'OTAN : cette montée en puissance renforce mécaniquement

(1) *L'Allemagne fait partie des pays qui ont le plus aidé l'Ukraine depuis le début de l'invasion russe*, Le Monde, 20 août 2024, [lien internet](#).

(2) *EUMAM-UA – Les formations de spécialité, un format renouvelé par le partenaire ukrainien*, ministère des armées et des anciens combattants, [lien internet](#).

(3) *Les programmes d'entraînement portent sur l'infanterie, le maniement des systèmes d'artillerie, la défense aérienne, le déminage ainsi que la coordination interarmées, avec une standardisation des procédures selon les normes OTAN*.

(4) Paul Maurice, *op. cit.*

(5) *Discours du président de la République sur la dissuasion nucléaire de la France*, [lien internet](#).

(6) *Le réarmement de l'Allemagne réveille de vieilles peurs françaises*, Courrier international, 27 janvier 2026, [lien internet](#).

son influence au sein de l'Alliance atlantique et de l'UE, où Berlin cherche à accroître ses responsabilités institutionnelles. Toutefois, la Pologne demeure prudente quant à la volonté allemande de s'affirmer militairement ⁽¹⁾. En France, le réarmement est perçu à la fois comme un facteur de consolidation de la défense européenne et comme une source potentielle de reconfiguration des équilibres de leadership sur le continent ⁽²⁾.

La proximité avec l'Ukraine a favorisé l'implantation de chaînes de production et d'entreprises de défense européennes et américaines en Pologne, qui jouent désormais un rôle central dans la dynamique de sécurité européenne avec une dépendance persistante aux États-Unis pour le renseignement, la défense antimissile et les équipements lourds ⁽³⁾. En 2025, Varsovie a consacré environ 186,6 milliards de zlotys (soit près de 44 milliards d'euros) au secteur de la défense, représentant 4,7 % de son PIB, ce qui la place au premier rang des dépenses militaires de l'OTAN ⁽⁴⁾. La Pologne est aussi devenue le premier et principal bénéficiaire de l'instrument « *Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense* » (SAFE) ⁽⁵⁾, mobilisant des investissements massifs dans son industrie nationale en engageant plus de 25 milliards d'euros de contrats dans le secteur de la défense, dans une logique de modernisation accélérée à l'horizon 2030.

C. DES PROJETS COMMUNS ENVISAGEABLES

1. Des perspectives de renforcement de l'architecture européenne de sécurité

a. *La défense du flanc oriental de l'Union européenne*

Les inquiétudes d'un désengagement américain du continent européen suscitent un intérêt renouvelé pour une défense européenne apportant une garantie de sécurité complémentaire de celle de l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord. Dans ce cadre, la France, l'Allemagne et la Pologne s'accordent sur la mise en œuvre des instruments européens conçus pour construire une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) solide. Les trois pays pourront s'appuyer sur le Fonds européen de défense, qui permet d'apporter un soutien financier aux projets de défense développés en commun au niveau européen, et sur le programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP) accordant une préférence à l'acquisition d'équipements de défense fournis par les industries

(1) Ibid.

(2) Face au réarmement allemand, la France découvre qu'elle pourrait perdre son statut de première puissance militaire en Europe, Challenges, 15 juin 2026, [lien internet](#).

(3) Poland : Background and U.S. Relations, the US Congress, [lien internet](#).

(4) Pourquoi la Pologne s'impose-t-elle comme le nouvel acteur clé de la sécurité européenne ? La revue Demos, [lien internet](#).

(5) Défense : la Pologne modernise son armée au pas de charge grâce aux fonds européens, Les Échos, 29 juin 2026, [lien internet](#).

européennes, pour réduire les dépendances stratégiques de l'UE et renforcer sa souveraineté en matière de technologies militaires.

La mise en œuvre de l'instrument SAFE, mécanisme de prêts doté de 150 milliards d'euros visant financer des achats conjoints d'équipements militaires ⁽¹⁾, constitue un autre levier de mutualisation des capacités européennes de défense entre les trois membres du Triangle de Weimar. Le 30 mai 2026, la Pologne est devenue la première bénéficiaire de ce mécanisme en signant ses premiers contrats pour acquérir du matériel militaire financé par l'UE ⁽²⁾.

Le discours prononcé par le président Emmanuel Macron à l'Île Longue le 2 mars 2026 a relancé le dialogue européen sur le partage de la dissuasion nucléaire. L'Allemagne et la France ont d'ores et déjà pris des mesures pour concrétiser le concept français de « *dissuasion avancée* » : les deux pays ont mis en place un groupe de pilotage nucléaire de haut niveau ; l'armée allemande participera aux exercices nucléaires français et réalisera avec l'armée française des visites conjointes de sites stratégiques. Dans une déclaration conjointe faisant suite au premier sommet bilatéral franco-polonais au titre du traité de Nancy, la France et la Pologne se sont également engagées à mettre en place un dialogue stratégique bilatéral de haut niveau sur la « *dissuasion avancée* » ⁽³⁾.

b. L'aide militaire et financière fournie à l'Ukraine

La mise en place de garanties de sécurité robustes constitue un moyen de garantir une paix solide et durable en Ukraine. De telles garanties seraient fournies par un groupe de pays connu sous le nom de « *coalition des volontaires* », regroupant vingt-six États, dont la France, l'Allemagne et la Pologne.

Une ligne de démarcation existe cependant entre ces trois pays au sujet de la forme que ces garanties de sécurité pourraient prendre. La France a ainsi explicitement fait part de sa volonté de contribuer directement en cas de violation d'un accord de paix ; l'Allemagne et la Pologne demeurent plus prudentes quant à d'éventuels engagements militaires. À défaut d'une intervention militaire, la France, l'Allemagne et la Pologne pourraient prendre diverses initiatives conjointes en faveur de l'Ukraine ⁽⁴⁾, consistant à :

– renforcer les sanctions, conformément à la demande du président Volodymyr Zelensky, ou les lever en prévoyant un mécanisme de rétablissement automatique ;

(1) « Security for action for Europe : un programme européen pour les achats d'armements en commun », Vie publique, 28 mai 2025. [Lien internet](#).

(2) « Défense : qui sont les pays bénéficiaires des 150 milliards de prêts du mécanisme SAFE ? », Toute l'Europe, 19 juin 2026. [Lien internet](#).

(3) « Déclaration conjointe franco-polonaise à l'occasion du premier Sommet bilatéral franco-polonais au titre du Traité de Nancy », ministère de l'Europe et des affaires étrangères, 20 avril 2026. [Lien internet](#).

(4) « Le test de crédibilité : les garanties de sécurité accordées par l'Europe à l'Ukraine », Luigi Lonardo, Fondation Robert Schuman, 13 avril 2026. [Lien internet](#).

– poursuivre l’approvisionnement en armements de pointe : les États membres de l’UE peuvent notamment décider de contracter des prêts SAFE non pas pour renforcer leurs propres stocks mais pour envoyer davantage de soutien militaire à l’Ukraine ⁽¹⁾ ;

– participer à un mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu proposé par les États-Unis ⁽²⁾ ;

– continuer l’aide macrofinancière, dans la continuité du prêt de 90 milliards d’euros dont l’établissement a été finalisé par le Conseil de l’Union européenne le 23 avril 2026 ⁽³⁾ ;

– contribuer aux efforts de reconstruction de l’Ukraine, dans la continuité de l’*Ukraine Recovery Conference*, organisée les 25 et 26 juin à Gdańsk ⁽⁴⁾.

2. Un rôle possible dans le cadre de l’Union européenne

a. L’élargissement de l’UE : le projet d’une intégration politique différenciée

Le retour de la guerre en Europe a fait de l’élargissement de l’UE un instrument géostratégique. Des divergences demeurent cependant parmi les États membres de l’Union sur les questions budgétaires, de gouvernance et calendaires relatives à ce processus. Si une intégration très rapide à l’UE des Balkans occidentaux (Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Serbie, Monténégro, Albanie, Kosovo), de l’Ukraine et de la Moldavie n’est à ce jour pas véritablement envisageable, la France, l’Allemagne et la Pologne pourraient s’accorder sur la mise en place d’une politique d’intégration différenciée permettant d’ancrer ces États à l’Union.

Le chancelier allemand Friedrich Merz a proposé, dans un courrier adressé le 21 mai 2026 à ses homologues européens, de faire accéder l’Ukraine à un statut d’« *État membre associé* » sans droit de vote ⁽⁵⁾, sans que cette idée ne recueille le consensus en ce qu’elle romprait avec l’idée de l’évaluation des mérites.

Plus récemment, lors du sommet UE-Balkans occidentaux du 5 juin 2026, la France et l’Allemagne ont mis sur la table un système de préadhésion graduelle

(1) « Soutien militaire de l’UE à l’Ukraine », Conseil européen, s.d. [Lien internet](#).

(2) « Déclaration de Paris - Des garanties de sécurité robustes pour une paix solide et durable en Ukraine », Élysée, 6 janvier 2026. [Lien internet](#).

(3) « Le Conseil finalise l’établissement d’un prêt de soutien à l’Ukraine de 90 milliards d’euros », Conseil de l’Union européenne, 23 avril 2026. [Lien internet](#).

(4) « Ukraine Recovery Conference 2026 : Appel à projets Weimar+ », ministère de l’Europe et des affaires étrangères, 19 juin 2026. [Lien internet](#).

(5) « Élargissement : l’Allemagne propose un statut de "membre associé" à l’Ukraine, dans l’attente de son adhésion », Valentin Ledroit, Toute l’Europe, 21 mai 2026. [Lien internet](#).

à l'UE ⁽¹⁾. Un tel projet d'Europe « à plusieurs vitesses » pourrait répondre aux réticences polonaises relatives à l'élargissement de l'UE, Varsovie souhaitant préserver ses intérêts agricoles et financiers face aux perspectives d'une adhésion rapide de l'Ukraine.

b. La relance de la compétitivité européenne

Pour les trois membres du Triangle de Weimar, la relance de la compétitivité européenne constitue un autre enjeu stratégique majeur. La France, l'Allemagne et la Pologne convergent dans leur soutien aux principaux instruments européens de relance industrielle, notamment le *Net Zero Industry Act* ⁽²⁾, et le *Battery Booster*, volet du plan d'action automobile visant à consolider la chaîne de valeur des batteries en Europe.

Dans une lettre adressée le 29 mai 2026 à la Commission européenne, la France, l'Allemagne et la Pologne ont en outre réaffirmé aux côtés de l'Espagne, de l'Italie et des Pays-Bas leur soutien à la mise en place d'une Union des marchés de capitaux (UMC) ⁽³⁾, projet européen visant à intégrer les marchés financiers des États membres afin de faciliter le financement des entreprises ⁽⁴⁾.

La mise en place d'un marché européen de l'énergie compétitif, sûr, durable et décarboné est également un domaine susceptible d'encourager le déploiement d'initiatives françaises, allemandes et polonaises conjointes. Le programme d'action économique franco-allemand, publié en septembre 2025, annonce notamment qu'au côté de la Pologne, la France et l'Allemagne projettent de donner mandat à leurs gestionnaires de réseaux de transport de réaliser une étude conjointe afin d'analyser leurs interdépendances et d'optimiser leurs investissements sur le plan économique ⁽⁵⁾.

(1) « Sommet UE-Balkans occidentaux du 5 juin 2026 : une volonté réaffirmée d'élargissement », Vie publique, 8 juin 2026. [Lien internet](#).

(2) Règlement européen adopté le 29 juin 2024, qui vise à renforcer la production de technologies propres au sein de l'UE.

(3) « Les six plus grandes économies de l'UE poussent pour une union des marchés de capitaux », Euronews, 29 mai 2026. [Lien internet](#).

(4) « Union des marchés des capitaux », Banque européenne d'investissement, s.d. [Lien internet](#).

(5) « Programme d'action économique franco-allemand », Élysée, 1^{er} septembre 2025. [Lien internet](#).

II. UNE ILLUSTRATION TANGIBLE DES INTÉRÊTS CROISÉS DES COMPOSANTES DU TRIANGLE DE WEIMAR : LA LUTTE CONTRE L'INSTRUMENTALISATION DES FLUX MIGRATOIRES À LA FRONTIÈRE AVEC LE BÉLARUS

A. LA CRISE DE 2021 A PLACÉ LA POLOGNE EN PREMIÈRE LIGNE FACE AUX VELLÉITÉS DÉSTABILISATRICES DE LA RUSSIE CONTRE L'EUROPE

La crise migratoire survenue à la frontière entre la Pologne et le Bélarus en 2021 constitue l'un des principaux épisodes d'instrumentalisation des flux migratoires à des fins géopolitiques sur les frontières extérieures de l'Union européenne. À partir du printemps 2021, le régime d'Alexandre Loukachenko a facilité l'arrivée sur son territoire de ressortissants de pays tiers, principalement originaires d'Irak, de Syrie, d'Afghanistan et du Yémen, en leur délivrant des visas et en organisant leur acheminement jusqu'aux frontières de la Pologne, de la Lituanie et de la Lettonie. Les autorités européennes ont considéré cette stratégie comme une réponse aux sanctions adoptées par l'Union européenne contre le régime du Bélarus en réponse aux violations des droits de l'homme qui y sont commises et l'ont qualifiée de « *guerre hybride* » visant à exercer une pression politique sur les États membres.

L'intensité du phénomène a été sans précédent pour la frontière polono-bélarusse. Selon les données des gardes-frontières polonais, 37 833 tentatives de franchissement irrégulier de la frontière ont été enregistrées en 2021, contre seulement 129 en 2020, soit une multiplication par plus de trois cent. Le pic de la crise est intervenu en octobre 2021, avec 17 447 tentatives recensées sur le seul mois, avant une diminution progressive en novembre (8 917) puis en décembre (1 740). À l'échelle de l'Union européenne, plus de 40 000 tentatives répétées de franchissement des frontières avec le Bélarus ont été empêchées au cours de l'année 2021, la majorité concernant les frontières polonaise et lituanienne.

Face à cette situation, les autorités polonaises ont adopté une stratégie fondée sur le renforcement du contrôle de la frontière. Dès l'été 2021, un état d'urgence a été instauré dans la zone frontalière. Plusieurs milliers de militaires ont été déployés en appui des gardes-frontières, tandis qu'une clôture provisoire a été installée. En parallèle, la Pologne a modifié son cadre juridique afin de faciliter le refoulement des migrants ayant franchi irrégulièrement la frontière.

Dans un tel contexte, l'appui de l'Union européenne s'est principalement limité à accorder quelques financements au titre de l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ⁽¹⁾ (environ 200 millions d'euros

(1) Règlement (UE) 2021/1148 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

alors disponibles pour la Pologne mais aussi la Lituanie et la Lettonie), ainsi qu'à déployer sur place des personnels et des moyens techniques de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) pour la surveillance et le contrôle des frontières ainsi que l'aide aux opérations de retour.

À partir de 2022, le dispositif a été complété par la construction d'une barrière permanente, pour un coût d'ensemble de 558,66 millions d'euros à la charge intégrale du seul État polonais, accompagnée d'un renforcement durable des effectifs de surveillance en lien avec Frontex et les partenaires de l'Union européenne. Parallèlement, l'action diplomatique européenne a conduit plusieurs compagnies aériennes et pays d'origine ou de transit à restreindre les vols vers Minsk, limitant ainsi les possibilités d'acheminement des migrants.

Le ciblage de la Pologne n'était, en l'espèce, pas anodin. Les autorités du Bélarus agissaient, vraisemblablement en coordination avec celles de la Russie, dans le but de déstabiliser cet État membre de l'Union européenne et, par extension, l'ensemble de l'Union elle-même.

B. UNE LIGNE FRONTALIÈRE DÉSORMAIS SÉCURISÉE, AU BÉNÉFICE DE TOUTE L'UNION EUROPÉENNE

À l'issue d'un transfert en véhicule de plus de 2 heures 30 depuis Varsovie, M. Paweł Kowal, président de la commission des affaires étrangères de la Diète de la République de Pologne, M. Bruno Fuchs, le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, et M. Armin Laschet, président de la commission des affaires étrangères du Bundestag de la République fédérale allemande, ont visité la frontière et le poste-frontière de Krynki, entre la Pologne et le Bélarus, en présence de M. Jacek Brzozowski, gouverneur de la Voïvodie de Podlasie, et du général commandant la division Podlaski.

En préambule d'un déplacement *in situ*, le long du dispositif édifié par la Pologne pour sécuriser sa frontière avec le Bélarus, il leur a été indiqué au cours d'une présentation liminaire que dix-sept postes-frontières similaires à celui de Krynki jalonnent désormais la démarcation entre les deux pays, pour une distance d'un peu moins de 430 kilomètres. Entre 2022 et 2026, le gouvernement polonais a bâti un véritable ensemble d'infrastructures de détection (réseau de tours d'observation avec un quartier général, de stations finales et de centaines de caméras de vidéosurveillance), et décidé d'y affecter quelque 13 000 gardes-frontières.

La division Podlaski, en charge de près de 255 kilomètres de ce dispositif – avec en outre 104 kilomètres de frontières avec la Lituanie – travaille en coordination étroite avec l'armée et la police. Quelques 2 420 officiers des frontières y remplissent leurs missions.

Sur le premier semestre de l'année 2026, seulement 23 migrants ayant franchi illégalement la frontière ont été concernés par une procédure de reconduite.

Néanmoins, quarante tentatives de franchissement ont été observées pour la seule première semaine du mois de juillet.

Après un pic de 37 833 tentatives de franchissement de frontière en 2021, les mesures prises par les autorités polonaises ont jugulé le phénomène à 15 597 tentatives en 2022, avant une remontée à 26 000 en 2023, 29 709 en 2024 et 28 040 en 2025. Seulement 260 ont été enregistrées en 2026 mais les gardes-frontières ont relevé des reports de mouvements vers la Lituanie, en vue d'un contournement des installations polonaises, ce qui a conduit au rétablissement des contrôles aux frontières avec cet autre État membre de l'UE le 7 juillet 2025.

Des images captées par des caméras et des drones projetées aux trois présidents des commissions des affaires étrangères ont clairement illustré les techniques et l'implication des gardes-frontières du Bélarus dans cette instrumentalisation des mouvements de migrants vers la Pologne (déplacements en camions, menaces physiques, guidage dans la forêt, etc.).

La vie des migrants se trouve bien souvent menacée. Depuis 2021, quelque 600 incidents impliquant 833 personnes et nécessitant une aide sanitaire ont ainsi été traités par les gardes-frontières polonais, pour un coût de 1,4 million d'euros.

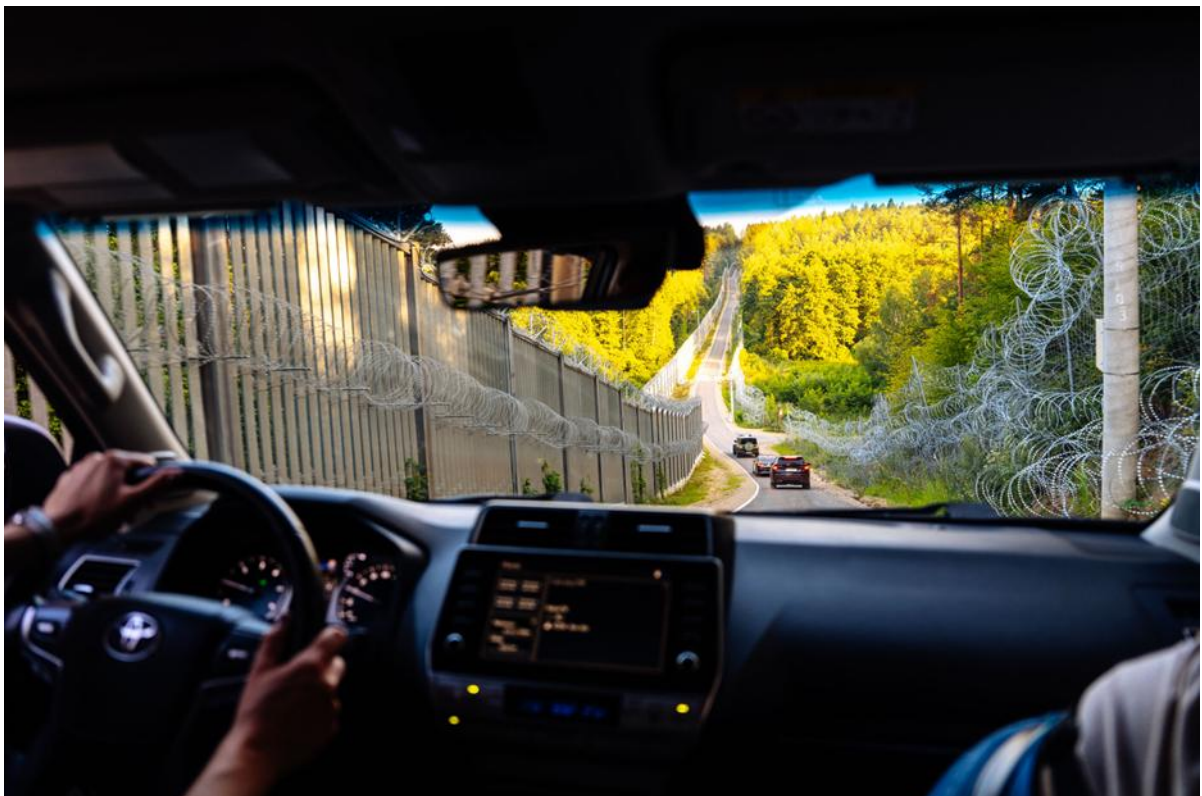
Désormais, des trafics de cigarettes par ballons s'ajoutent aux trafics et instrumentalisations de migrants à la frontière : récemment, un réseau de 29 personnes a été démantelé, pour des marchandises représentant une valeur de 1,235 million d'euros.

Même s'il n'a pas été spécifiquement rédigé suite à ces événements, le Pacte européen sur la migration et l'asile du 14 mai 2024, composé de neuf règlements et d'une directive et entré en application le 12 juin 2026, apporte désormais un appui européen plus marqué aux États soumis à une forte pression migratoire : les autres États membres de l'Union sont en effet appelés à contribuer, selon des modalités laissées à leur appréciation, à la gestion d'une situation de crise soit par des relocalisations de demandeurs d'asile, soit par des contributions financières ou par des moyens matériels et humains, par exemple des gardes-frontières ou une aide aux capacités d'accueil. Dans une situation d'instrumentalisation des migrants du type de celle rencontrée par la Pologne en 2021, des mécanismes spécifiques permettraient donc désormais à Varsovie de demander une solidarité renforcée et l'adaptation de certaines procédures pour l'enregistrement et le traitement des demandes d'asile, l'accueil, les retours et les capacités de contrôle.

À l'issue de cette séquence, la délégation a pu bénéficier d'une présentation, le long d'une portion du mur édifié par la Pologne, du dispositif technique mis en place, en compagnie de personnels de la division Podlaski, et constater par elle-même l'efficacité des mesures prises par les autorités polonaises. Les entretiens sur place ont permis de manifester aux personnels et responsables polonais mobilisés dans la mise en œuvre de ce qui s'apparente à une politique de dissuasion

migratoire, que d'autres pays européens se soucient des défis que pose cet enjeu majeur, aux yeux des opinions publiques.

**PRÉSENTATION DU DISPOSITIF POLONAIS LE LONG DE LA FRONTIÈRE AVEC LE
BÉLARUS, LE 15 JUILLET 2026.**



C. LA POLOGNE RESTE UN ÉTAT MULTICULTUREL ET ACCUEILLANT POUR LES RÉFUGIÉS, COMME EN ATTESTE SON ATTITUDE REMARQUABLE POUR LES UKRAINIENS

La politique migratoire conduite par la Pologne depuis la crise de la frontière avec le Bélarus est fréquemment analysée à travers le seul prisme du renforcement du contrôle de ses frontières extérieures. Cette lecture, si elle permet de comprendre les mesures exceptionnelles mises en œuvre face à l'instrumentalisation des migrations par le régime d'Alexandre Loukachenko, ne rend toutefois qu'imparfaitement compte de la réalité de la politique d'accueil du pays.

Les rencontres et échanges lors de la mission ont mis en évidence une distinction claire entre la lutte contre les franchissements irréguliers organisés par un État tiers et la politique d'accueil des personnes bénéficiant d'une protection internationale, illustrée de manière particulièrement nette par la réponse apportée à l'exode des populations ukrainiennes à la suite de l'agression russe du 24 février 2022.

Dès les premiers jours du conflit, la Pologne est en effet devenue le principal pays d'entrée des personnes fuyant l'Ukraine vers l'UE. Selon les données du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), plus de 5,9 millions de réfugiés ukrainiens étaient dénombrés hors d'Ukraine fin 2025 et la majorité d'entre eux a transité par la frontière polono-ukrainienne ⁽¹⁾. Ce chiffre témoigne de lui-même de l'ampleur exceptionnelle des flux gérés par les autorités polonaises. Durant les premières semaines de la guerre, plusieurs centaines de milliers de personnes franchissaient quotidiennement la frontière, faisant de ce point de passage l'un des principaux corridors humanitaires au monde.

La Pologne a également été le premier pays d'accueil durable des personnes déplacées. En application de la directive européenne relative à la protection temporaire ⁽²⁾, elle a accordé un statut de protection à près de 1 million de ressortissants ukrainiens. En 2026, environ 982 000 bénéficiaires de cette protection temporaire y demeuraient enregistrés ⁽³⁾, ce qui place le pays parmi les premiers États membres de l'UE en valeur absolue.

(1) HCR : « Situation des réfugiés en Ukraine, mouvements de population ; évolution des mouvements transfrontaliers en provenance et à destination de l'Ukraine : 2022 – 2025 », fiche d'information n° 3, mai 2026, [lien internet](#).

(2) Directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil, [lien internet](#).

(3) HCR, [lien internet](#).

À cette réponse institutionnelle s'est ajoutée une mobilisation exceptionnelle de la société civile. Dès les premiers jours du conflit, des collectivités territoriales, des associations, des organisations confessionnelles ainsi que plusieurs centaines de milliers de particuliers ont participé à l'hébergement, au transport et à l'accompagnement des réfugiés. Dans de nombreuses villes, des centres d'accueil temporaires ont été ouverts dans des gymnases, des halls d'exposition ou des bâtiments publics avant que les personnes concernées ne soient progressivement orientées vers des logements plus pérennes.

L'accueil des réfugiés ukrainiens s'est accompagné de mesures destinées à favoriser leur insertion rapide dans la société polonaise. Une législation spécifique adoptée dès mars 2022 a permis aux bénéficiaires de la protection temporaire d'accéder immédiatement au marché du travail, aux soins de santé, au système éducatif ainsi qu'aux prestations sociales. Les enfants ukrainiens ont été intégrés dans les établissements scolaires polonais, parfois avec la création de classes préparatoires ou de dispositifs de soutien linguistique. Les autorités ont également facilité la reconnaissance de certaines qualifications professionnelles afin de permettre une insertion rapide dans des secteurs confrontés à des tensions de recrutement, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services et de l'industrie.

Aujourd'hui, le nombre de réfugiés ukrainiens avoisine 1,5 million de personnes et 800 000 sont des travailleurs en situation régulière, ce qui peut créer des tensions locales qui n'existaient pas en 2023-2024.

Par-delà le cas particulier des Ukrainiens, il convient de relever que la Pologne présente une diversité culturelle plus ancienne qu'elle n'est perçue à l'étranger. Les minorités nationales et ethniques officiellement reconnues comprennent notamment les Allemands, les Biélorusses, les Ukrainiens, les Litvaniens, les Slovaques, les Tchèques, les Arméniens, les Juifs, les Roms, les Karaïmes, les Lemkos, ainsi que les Tatars polonais. Ces derniers, installés depuis le XIV^e siècle dans la région de Podlachie, constituent un exemple emblématique d'une communauté musulmane pleinement intégrée dans la société polonaise tout en ayant conservé une partie de son patrimoine culturel et religieux.

La visite du centre culturel tatar organisée au cours du déplacement illustre la volonté des autorités locales de mettre en valeur cette dimension historique du pluralisme polonais.



Les présidents des trois commissions des affaires étrangères devant le centre culturel tatar de Kruszyniany, le 15 juillet 2026.



Les présidents des trois commissions des affaires étrangères dans la mosquée tatar de Kruszyniany, le 15 juillet 2026.

La politique conduite à la frontière avec le Bélarus est, dans ce contexte, présentée par les autorités polonaises comme répondant à une logique fondamentalement différente de celle ayant présidé à l'accueil des réfugiés ukrainiens. Selon leur analyse, les personnes acheminées par le régime d'Alexandre Loukachenko étaient utilisées comme instrument de pression politique dans le cadre d'une stratégie hybride dirigée contre les frontières extérieures de l'Union européenne. Les mesures de sécurisation de la frontière étaient donc motivées par la nécessité de préserver l'intégrité de l'espace Schengen et de lutter contre une instrumentalisation organisée des migrations, sans remettre en cause le principe de protection des personnes ayant besoin d'une protection internationale. Il y a effectivement, là, une différence de taille.

TRAVAUX DE LA COMMISSION

Le mercredi 30 septembre 2026 à 9 heures, la commission entend une communication sur le déplacement effectué par le président Bruno Fuchs en Pologne, les 15 et 16 juillet 2026, à l'invitation de son homologue de la Diète de la République de Pologne.

M. le président Bruno Fuchs, rapporteur. À l'invitation de mon homologue polonais, Paweł Kowal, je me suis rendu en Pologne les 15 et 16 juillet derniers, avec mon homologue allemand, Armin Laschet, en format Triangle de Weimar. Nous nous sommes notamment rendus à la frontière biélorusse. Depuis 2021, la Pologne, victime d'une guerre hybride, subit de la part de la Biélorussie des mouvements migratoires massifs et très organisés, qui ont concerné chaque année de 15 000 à 29 000 migrants. Cette opération s'inscrit dans une stratégie visant à désorganiser délibérément l'espace Schengen et à jeter le trouble à l'échelle européenne sur la question migratoire.

Je ne m'étendrai pas sur le format Weimar. L'idée de ce déplacement est née lors de la première réunion de la conférence des présidents des commissions des affaires étrangères des Parlements de l'Union européenne, que j'avais organisée à Paris. Il s'agissait de montrer que les Parlements nationaux – et pas uniquement le Parlement européen – doivent animer le débat public et se mobiliser autour des enjeux européens. Le prochain rendez-vous aura lieu à Prague vers le 22 octobre. L'objectif est de consolider la diplomatie, d'observer, de faire des recommandations et de peser sur la décision publique.

Ce déplacement a permis d'aborder la question de la protection et de la sécurité de l'espace Schengen, ainsi que l'action menée par les Polonais. À la frontière, guidés par des militaires pour sécuriser notre parcours, qui présentait des risques certes mineurs, nous avons reçu un message très clair des autorités : ce qui se produit à la frontière biélorusse ne relève pas d'une crise migratoire habituelle mais d'une véritable opération de déstabilisation. Il apparaît notamment que 90 % des migrants contrôlés sont détenteurs de visas russes : ces personnes, principalement originaires d'Afrique ou de Cuba, sont invitées en Russie puis envoyées, par des méthodes directives voire coercitives, vers la frontière polono-biélorusse.

Les vidéos de nuit en infrarouge que l'on nous a présentées étaient ahurissantes : on y voyait des équipes guidées par des policiers ou militaires biélorusses chercher le meilleur point de passage pour franchir la frontière au moment opportun. Certaines vidéos montraient même de véritables camps d'entraînement où ces migrants sont préparés à franchir les réseaux de barbelés.

Face à des flux atteignant 15 000 à 29 000 migrants par an, la Pologne a construit une clôture en grillage et en barbelés de 6 mètres de haut sur près de 270 kilomètres, complétée par la sécurisation des zones aquatiques, soit près de 400 kilomètres au total. Le coût total sur plusieurs années, de 800 millions à 1 milliard d'euros, a été entièrement supporté par l'État polonais, les autorités de Bruxelles n'ayant pas répondu dans les temps en raison de lenteurs administratives. C'est une réflexion collective à avoir : on ne peut pas laisser un pays seul face à cette charge. À cet égard, le Pacte européen sur la migration et l'asile, entré en application en juin 2026, permettra désormais à l'Europe d'intervenir directement aux frontières aux côtés de l'État concerné.

De janvier à juillet 2026, on n'a compté que quelques centaines de passages environ. Cela tient à l'effet dissuasif de ce mur quasi infranchissable, mais aussi, peut-être, à une évolution de la stratégie russe et biélorusse. Malgré le renforcement spectaculaire des dispositifs de sécurité, les responsables nous ont rappelé que les premières victimes de la situation étaient les migrants qui, face au refus des Polonais de les accueillir, étaient ballottés d'un camp à l'autre, en proie à la faim et aux problèmes de santé, dans un no man's land. Leur nombre aujourd'hui réduit permet aux autorités de s'en occuper et de ne pas les laisser dans une situation qui, d'un point de vue humain, n'est pas acceptable. Les images étaient très impressionnantes, de gens qui sautaient, coupaient, cisaillaient : nous n'avons clairement pas affaire à un couple de migrants cherchant à s'infiltrer mais bien à de vrais commandos, souvent armés d'armes blanches. Un garde-frontière polonais est d'ailleurs décédé à la suite d'une attaque.

Ce déplacement comportait aussi un volet culturel, avec un dîner au sein d'une communauté tatare – les Tatars représentent quelques milliers de personnes parfaitement intégrées depuis leur arrivée, il y a cinq siècles –, illustrant la volonté des Polonais de valoriser la diversité de leur société. Cela renvoie également à l'effort exceptionnel d'accueil des réfugiés ukrainiens depuis 2022 : avec quelque 982 000 personnes sous protection temporaire, la Pologne est le premier pays d'accueil de l'Union européenne. Les collectivités locales, les associations, les services publics, mais aussi des centaines de milliers de familles polonaises sont mobilisés pour accueillir ces réfugiés et leur permettre d'accéder au logement, à l'école, à l'emploi et aux soins. Les autorités polonaises établissent ainsi une distinction très nette entre la protection légitime des personnes fuyant la guerre et l'instrumentalisation géopolitique de flux migratoires par un État tiers.

Pour terminer et engager la discussion sur ce sujet ou, plus largement, sur les questions européennes, je retiendrai trois ou quatre points principaux.

D'abord, les enjeux de sécurité sur le flanc oriental de l'Union européenne sont perçus par la Pologne comme un enjeu existentiel, ce qui explique l'ampleur des moyens engagés.

Ensuite, la protection de cette frontière dépasse largement l'intérêt national. Depuis notre déplacement, un certain nombre d'actions ont renforcé l'idée que ce qui se passe aux frontières orientales de la Pologne concerne et déstabilise l'ensemble de l'espace européen. C'est un élément essentiel qu'il faut garder à l'esprit.

Par ailleurs, l'entrée en application en juin du Pacte européen sur la migration et l'asile devrait désormais permettre de répondre à ce type de situation.

Enfin, ce déplacement a montré toute l'utilité des échanges parlementaires dans le cadre du Triangle de Weimar. Ils permettent non seulement de mieux comprendre les analyses de nos partenaires, mais aussi de confronter nos approches sur des sujets qui concernent directement l'avenir de l'Europe.

Voilà pour le résumé de cette mission éclair. Nous sommes partis le matin à 6 heures pour rentrer le lendemain par l'avion de 6 heures. Si l'on peut s'interroger sur la pertinence d'un tel voyage, il était en réalité indispensable pour constater la situation de nos propres yeux et appréhender la réalité de cette frontière. C'était un déplacement absolument essentiel pour la compréhension des enjeux et de la protection des frontières de l'espace européen.

À titre complémentaire, j'ai effectué un second déplacement les 23 et 24 août à Kyiv, pour la fête de l'indépendance. Nous étions nombreux – près de trente-cinq présidents des commissions des affaires étrangères et de la défense des Parlements nationaux de l'Union européenne – pour manifester le soutien des Parlements nationaux. Pour les représentants des pays baltes en particulier, l'inquiétude majeure résidait déjà dans la sécurité et la porosité des frontières, face aux importants moyens militaires amassés par les Russes. Ce stress était très vif il y a un mois, et je pense qu'il s'est renforcé à la suite des récents événements.

M. Pierre Pribetich (SOC). Je tiens à vous féliciter pour la qualité de votre rapport, qui rappelle l'impérieuse nécessité de se déplacer là où se jouent l'actualité et les tensions internationales. Votre démarche met en relief l'escalade observée sur le flanc oriental de l'Union européenne, ainsi que la multiplication des menaces hybrides que fait peser la Russie. Dans le cadre de sa stratégie dite « du test », Moscou cherche à jauger la capacité de réaction tant des pays baltes – Estonie, Lettonie, Lituanie – que de la Pologne.

Au-delà de cette déstabilisation orchestrée par une double instrumentalisation des flux migratoires, je souhaite vous interroger sur la guerre des drones menée aux frontières de l'Europe, dont l'essor suscite une vive inquiétude, alimentée par la généralisation de ce mode opératoire sur le théâtre russo-ukrainien et son débordement territorial. On se souvient de l'intervention de chasseurs polonais et néerlandais, dans le cadre d'une mission de police aérienne de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), après la pénétration de dix-neuf drones russes dans l'espace aérien polonais. Ces dernières semaines encore, la Russie a mené

plusieurs frappes à proximité immédiate de la frontière, endommageant un poste-frontière polonais et suscitant la condamnation de Varsovie et de l'ensemble des alliés européens. Début septembre, la frappe d'un drone russe contre un train à destination de Varsovie avait d'ailleurs été qualifiée d'escalade par le premier ministre polonais.

Cette situation doit nous inquiéter et faire prendre conscience à l'Europe de la nécessité d'opposer une réponse adaptée à cette stratégie du test. Sur le théâtre ukrainien, nous mesurons les conséquences militaires et humanitaires de la guerre des drones, tout comme nous percevons ses risques à la frontière polonaise : si celle-ci est désormais étanche au sol, elle ne saurait arrêter les moyens aériens.

Au nom de mon groupe, je souhaiterais savoir si vous avez pu observer la manière dont la Pologne adapte son dispositif de défense frontalière à cette nouvelle réalité. Enfin, comment cette menace peut-elle être abordée sereinement par l'ensemble des pays membres afin d'apporter une réponse militaire, politique et diplomatique coordonnée, seule à même d'éviter un embrasement ?

M. le président Bruno Fuchs, rapporteur. Ce sont des préoccupations tout à fait légitimes, que nous partageons tous. Pour répondre en toute franchise à votre question d'ordre technique, la brièveté de notre déplacement – 24 heures seulement – ne m'a pas permis de procéder à des observations personnelles sur ce point sur le terrain. En revanche, nous constatons une nette accélération des décisions depuis notre mission. Il y a trois jours, le ministre polonais des affaires étrangères s'est exprimé avec une extrême fermeté à l'intention des autorités russes, avertissant que toute tentative d'attaque ou de franchissement de la frontière susciterait une réponse vigoureuse et adaptée. Dans le même sens, le premier ministre polonais a annoncé la mobilisation d'avions à la frontière ainsi que le renforcement des effectifs du génie pour consolider les postes-frontières.

Mais le signal le plus fort est venu hier de l'OTAN, qui a réaffirmé avec clarté qu'elle répondrait présent face à chaque agression, qu'elle vise la Pologne ou tout autre pays membre.

Ces déclarations politiques et ces actions, postérieures à notre voyage, sont d'une grande précision et ne laissent plus la moindre place à l'ambiguïté. Il convient désormais d'analyser la nature exacte de ces provocations : il s'agit de moins en moins de simples tests et de plus en plus d'une opération stratégique délibérée.

Alors qu'il y a quelques mois encore, les avertissements relatifs à la menace russe étaient parfois jugés déconnectés du réel dans le débat public, force est de constater que ce décalage s'estompe. Tout le monde mesure aujourd'hui la réalité du risque encouru par le continent européen, y compris en Europe occidentale.

Mme Constance Le Grip (EPR). À mon tour de vous remercier pour votre communication ainsi que pour ce rapport d'information particulièrement riche. Le

déplacement que vous avez effectué aux côtés de vos homologues allemand et polonais donne une traduction parlementaire très concrète au Triangle de Weimar. Vous rappelez d'ailleurs – et je partage pleinement votre analyse – qu'il s'agit d'un format plus que jamais pertinent à entretenir.

Si les membres du Triangle ont réaffirmé unanimement leur soutien stratégique à l'Ukraine, vous relevez néanmoins, notamment à la page 13 de votre rapport, des différences d'approche quant aux garanties de sécurité à apporter pour assurer une paix durable après un cessez-le-feu. Vous évoquez même l'existence de lignes de démarcation entre nos trois pays. Alors que la France n'exclut pas un engagement direct, dans le cadre de la Coalition des volontaires, en cas de violation du cessez-le-feu, l'Allemagne et la Pologne apparaissent à ce jour nettement plus réticentes. À la lumière de vos échanges et des événements de cet été, avez-vous le sentiment que ces positions sont susceptibles d'évoluer ou que ce clivage demeure figé ?

Par ailleurs, s'agissant des attaques hybrides – qu'il s'agisse de la manipulation de l'information ou de l'utilisation ignoble de populations migrantes –, pensez-vous qu'il existe chez nos partenaires allemand et polonais une prise de conscience à la hauteur de la menace que représente cette stratégie de déstabilisation pour nos démocraties ? Notre réponse collective, au sein du Triangle de Weimar comme à l'échelle de l'Union européenne, vous semble-t-elle en mesure d'être renforcée ?

Enfin, je note avec un grand intérêt le rapprochement de nos trois États sur la possibilité d'une politique d'intégration différenciée pour les pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne.

M. le président Bruno Fuchs, rapporteur. Les événements récents montrent que nous devons actualiser chaque mois notre approche de la question de l'intégration européenne. Elle a été abordée lors de mon déplacement en Ukraine, et certains acteurs essaient de faire avancer les choses. Les positions de plusieurs États membres se rapprochent mais nous sommes tenus par les règles européennes. Les Ukrainiens ont évidemment la volonté d'avancer extrêmement vite mais cela dérogerait à la procédure d'adhésion à l'Union – d'autres pays s'y préparent depuis plus longtemps et verraient d'un mauvais œil un traitement différencié.

Quoi qu'il en soit, il faut y apporter la réponse la plus forte possible à l'échelle européenne pour assurer une stabilité durable face à de nouvelles menaces. Les États membres semblent prendre conscience que la taille du territoire, son organisation et sa structuration sont capitales : plus on est nombreux, plus on a d'armées, plus on a de chances d'assurer la paix et la sécurité de l'espace dans lequel on évolue.

Des actions de manipulation ont été observées ou déjouées récemment, comme la tentative d'attaque au drone à l'aéroport de Leipzig ou l'incendie d'une

usine de drones à Tallinn, possible acte de sabotage délibéré. Alors que nous parlions encore il y a quelque temps de manipulation de l'information, nous sommes entrés dans une guerre hybride au plein sens du terme, avec des actes de sabotage et de déstabilisation physique contre un certain nombre d'actifs dans l'espace Schengen.

La menace n'est plus théorique mais de plus en plus concrète, ce qui nous met dans l'obligation de répondre militairement à des actes d'agression. Cela passe essentiellement par la présence de troupes sur le terrain – avec une réponse différenciée entre l'Allemagne, la Pologne et la France. Nous pouvons nous appuyer sur le schéma bien établi de la Coalition des volontaires dans laquelle la Grande-Bretagne, la France et le Canada jouent un rôle moteur. L'Allemagne a mis plus de temps à entrer dans le dispositif. Elle ne partage pas la même perception que la France des réponses à apporter, ce décalage étant le fruit de nos histoires et de nos conceptions respectives de l'action militaire. La gouvernance intérieure des pays entre également en ligne de compte : il faut des majorités pour voter des actions. Or les deux partis qui constituent la coalition au pouvoir en Allemagne se sont longtemps opposés et ne suivent pas nécessairement la même ligne en matière de défense. La Pologne étant quant à elle au premier rang, elle n'a guère le choix et sera probablement obligée de se mobiliser plus rapidement que nous.

M. Michel Guiniot (RN). Je vous remercie pour ce compte rendu fort intéressant. Dans le cadre de votre fonction, vous contribuez au rayonnement de l'Assemblée nationale à l'international et êtes en mesure d'observer comment la politique étrangère française est perçue dans le monde.

Le 15 juillet, vous vous êtes rendu à Krynki pour observer la barrière frontalière et rencontrer les responsables des gardes-frontières. Vous indiquez dans votre rapport que « *les mesures de sécurisation de la frontière étaient donc motivées par la nécessité de préserver l'intégrité de l'espace Schengen et de lutter contre une instrumentalisation organisée des migrations [...]* ». La Pologne occupe la 22^{ème} place mondiale dans le *Global Peace Index* de l'*Institute for Economics & Peace*, tandis que la France se range à la 99^{ème} place, entre la Tanzanie et le Gabon. On peut donc établir, en toute logique, qu'une frontière sécurisée permet d'assurer une intégrité sociale.

D'après vos observations sur place, quelles recommandations ou suggestions pourriez-vous formuler concernant le traitement des migrations par la Pologne ? Qu'en pensaient les *alter ego* qui vous accompagnaient, notamment le président de la commission des affaires étrangères du Bundestag ? Les autorités militaires polonaises ont-elles une idée du possible calendrier d'entrée des forces russes sur leur territoire ?

M. le président Bruno Fuchs, rapporteur. Sans pouvoir hasarder un calendrier de possible action russe à l'encontre de la Pologne, on observe une très forte concentration des menaces, qui restent hybrides ; il s'agit plutôt de tests. Il n'y a pas de troupes biélorusses ou russes à la frontière polonaise, alors que près de

10 000 hommes sont massés à la frontière lituanienne. Dans les pays baltes, la crainte d'un franchissement de la frontière par les troupes russes est nettement plus perceptible et intégrée. La Pologne se prépare plutôt, pour l'instant, à des attaques hybrides, mais nous savons que les déclarations du dirigeant russe ne sont pas toujours conformes à ses décisions du lendemain. C'est pourquoi le premier ministre polonais a ordonné une mobilisation importante pour renforcer les postes aux frontières et la protection aérienne. La menace est prise plus qu'au sérieux.

Les positions de mon homologue du Bundestag sont en phase avec les miennes, tandis que le président de la commission de la défense allemande a une vision plus militaire que politique de la situation. Il insiste sur la force et la puissance de l'armée allemande, tandis que la France considère que l'enjeu est de renforcer la souveraineté et la sécurité de l'espace européen grâce à l'addition des armées nationales.

Enfin, il convient de distinguer les migrations au sens traditionnel de l'instrumentalisation délibérée de la migration à des fins politiques ou géopolitiques. Le Pacte européen sur la migration et l'asile, entré en application en juin 2026, contribuera à renforcer les frontières. De plus, les moyens de Frontex – l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes – croissent depuis quelques années. Pour le reste, nous n'avons pas connaissance d'autres actions de déstabilisation aussi massives et organisées que celle qui se produit à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne.

M. Michel Herbillon (DR). Votre rapport prouve l'utilité du Triangle de Weimar. Nous avons tenu par le passé des réunions communes avec nos homologues des commissions des affaires étrangères polonaise et allemande ; il me paraît nécessaire de poursuivre ces rencontres.

Votre retour d'expérience démontre aussi l'utilité de se rendre sur place pour prendre la mesure des questions dont nous traitons. Cela donne une illustration concrète de la démocratie parlementaire, au-delà des incantations.

Nous pouvons souligner le rôle exemplaire de la Pologne dans la protection de la frontière orientale, enjeu qui concerne l'ensemble de l'espace européen et donc aussi notre pays. La situation n'est pas sans lien avec l'agression de la Russie contre l'Ukraine, puisque la Pologne est le principal pays d'accueil de réfugiés ukrainiens – elle en a accueilli plus de 1 million.

Nous voyons aussi le cynisme avec lequel la Russie utilise la misère humaine, comme elle le fait en recourant à des soldats de Corée du Nord qui n'ont pas combattu depuis des années et qui sont envoyés au front comme de la chair à canon. Il faut dénoncer le cynisme de la Russie, sa pratique de la guerre hybride et sa volonté d'organiser la déstabilisation du continent européen.

J'en viens à mes questions. Quelle analyse faites-vous du Pacte européen sur la migration et l'asile ? Quelles en sont les forces et les faiblesses ? Comment percevez-vous les différences d'appréciation entre les membres du Triangle de Weimar ? La Pologne a des relations historiques complexes avec la Russie et l'Allemagne – nous avons aussi une relation particulière avec cette dernière –, et au sein du trio, la France n'est pas le pays le plus proche de la Russie. En outre, la France et l'Allemagne sont relativement affaiblies par leur situation politique intérieure. Les membres du Triangle de Weimar ont-ils des divergences relatives à la sécurité en Europe et à la Coalition des volontaires, qui seraient potentiellement préjudiciables à l'efficacité de l'action européenne ?

M. le président Bruno Fuchs, rapporteur. Le Pacte européen sur la migration et l'asile donne davantage de moyens d'action. Il a pour première conséquence de nous faire considérer que la situation subie par un État membre concerne et doit mobiliser l'Europe dans son ensemble. Pendant des années, Lampedusa a été un lieu d'immigration et de drames quasi quotidiens, et l'Union européenne a laissé l'Italie y répondre seule. Or les migrants entraient en Italie pour se disperser en Europe. Tout dépendra évidemment de la volonté politique de mettre effectivement en œuvre ce pacte. Nous verrons à l'usage si les institutions européennes et leurs dirigeants sont capables d'être réactifs et de bâtir des réponses adaptées aux situations.

Je note un changement important concernant l'Allemagne et la Pologne. À une époque, la position de chaque pays respectait des fondamentaux inscrits dans la durée, notamment sur la politique étrangère et la défense, indépendamment de la coloration politique des dirigeants. Désormais, il convient davantage de parler de la position des gouvernements que des pays en tant que tels, car une nouvelle gouvernance dans un État membre peut signifier un changement de stratégie vis-à-vis de l'Europe. En Allemagne, je parlerais donc moins du pays que de la coalition au pouvoir, qui assure une certaine ligne de politique étrangère mais pourrait ne plus être en place l'année prochaine. Et en Pologne, il existe aussi une très forte divergence entre le président et le premier ministre actuels sur les questions de politique étrangère et de défense.

Néanmoins, pour l'heure, les membres du Triangle de Weimar sont assez alignés, même si chacun a son histoire, sa sensibilité, son opinion publique et sa plus ou moins grande proximité avec le théâtre d'opérations.

M. Michel Herbillon (DR). La Russie profite de cette diversité de situations, de divergences intérieures – comme en Pologne ou en Allemagne –, ou de la fébrilité induite par l'échéance présidentielle en France, pour affaiblir l'Europe.

M. le président Bruno Fuchs, rapporteur. La Hongrie constitue un bon exemple de la réversibilité des évolutions. Quand nous avons reçu le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale hongroise, le

surlendemain des élections législatives dans son pays, il nous a déclaré : « *Nous sommes de retour* ».

M. Alain David (SOC). Votre voyage prouve l'importance de la diplomatie. Vous avez coprésidé hier une réunion conjointe avec la commission des finances, au cours de laquelle il a été annoncé que le budget de la diplomatie serait en chute libre en 2027. C'est pourtant grâce à la diplomatie qu'on maintient et qu'on gagne la paix, et nous savons l'importance de la présence française sur l'échiquier géopolitique. Malheureusement, cette présence va s'étioler, sinon disparaître, par manque de moyens et de personnel. Je sais que vous en êtes désolé, mais vous étiez bien seul, hier, à revendiquer l'augmentation – ou tout au moins le maintien – de la dotation de l'action extérieure de l'État. Nous devons intervenir rapidement en ce sens : même une infime partie du budget des armées suffirait à satisfaire les besoins de notre diplomatie. Nous ne pouvons pas accepter que son budget subisse une telle baisse dans la période actuelle, avec les risques que cela nous fait courir.

Nous avons par ailleurs appris que la France ne versait plus de contribution au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) en 2026. Nous allons disparaître de ces instances ou, en tout cas, nous n'y serons pas pris au sérieux. Le poste de secrétaire général-adjoint du département des opérations de maintien de la paix des Nations unies, qui était traditionnellement réservé à la France, va d'ailleurs nous être retiré. Il est temps que vous réagissiez, monsieur le président.

M. le président Bruno Fuchs, rapporteur. Je fais valoir depuis au moins six mois que c'est un contresens d'augmenter massivement le budget de la défense tout en amoindrissant la capacité de notre diplomatie à négocier la paix. Quand une diplomatie s'affaiblit et qu'une armée se renforce, la tendance est de faire jouer la seconde plutôt que la première.

Si la parole de la France dans le monde perd de sa force, nous perdons de notre capacité à agir et à peser sur des situations de conflit. Il est évident que, au poste de secrétaire général-adjoint du département des opérations de maintien de la paix des Nations unies, un Français n'a pas la même approche qu'un Chinois ou que des représentants d'autres pays.

Notez que les crédits de la mission *Action extérieure de l'État* ont augmenté entre 2016 et 2025, sans rattraper l'effet des baisses opérées précédemment. La mission *Aide publique au développement* subit en revanche un massacre organisé. Nous savons pourtant combien l'action de l'Agence française de développement (AFD) est cruciale. À Madagascar, où je me suis rendu fin août, l'AFD met en œuvre un programme d'assainissement de la capitale. Peu de pays dispensent ce type d'aide aux citoyens du monde.

J'ai écrit au ministre de l'action et des comptes publics, au nom de la commission, pour lui signifier notre inquiétude et notre opposition à ces décisions.

Nous devons certainement hausser la voix et prendre des positions publiques beaucoup plus fortes.

*Conformément à l'article 145 du règlement de l'Assemblée nationale, à l'issue des échanges, la commission **autorise** à l'unanimité la publication du rapport d'information qui lui a été présenté sous la forme d'une communication par son président.*

ANNEXE : PROGRAMME DU DÉPLACEMENT

➤ Mercredi 15 juillet 2026

- 9 h 15 : décollage du président Fuchs de *Roissy-Charles de Gaulle* pour Varsovie.
- 11 h 30 : arrivée du président Fuchs à l'aéroport Chopin de Varsovie.
- 12 h 15 : arrivée du président Laschet à l'aéroport Chopin de Varsovie.
- 13 h 00 : entretien dans le bureau du président Paweł Kowal, au siège de la Sejm.
- 13 h 30 : déjeuner de travail au Parlement polonais.
- 14 h 45 : départ vers la frontière polono-biélorusse.
- 17 h 15 – 18 h 30 : rencontre au poste des gardes-frontières de Krynki et inspection de la frontière et de la barrière frontalière.
- 18 h 45 : arrivée à Kruszyniany, site d'une colonie tatare depuis le XVIIe siècle.
- 19 h 00 : dîner de travail à la yourte tatare de Kruszyniany.
- 20 h 30 : visite de la mosquée et du cimetière musulman tatar.
- 21 h 30 : retour vers Varsovie.
- 0 h 30 : arrivée et nuit à l'hôtel.

➤ Jeudi 16 juillet 2026

- 4 h 45 : départ du président Fuchs de l'hôtel pour l'aéroport Chopin de Varsovie.
- 6 h 05 : décollage du président Fuchs pour Paris.
- 9 h 15 : arrivée du président Fuchs à l'aéroport de *Roissy-Charles de Gaulle*.